

Formulaire de demande d'intervention

Formulaire à retourner dûment complété à la Mutualité chrétienne

A remplir par le membre de la Mutualité chrétienne

Veuillez remplir les coordonnées du bénéficiaire de l'intervention ou y apposer une de ses vignettes jaunes.

Nom : _____

Prénom : _____

Numéro de membre : _____

E-mail : _____

Collez ici une vignette du bénéficiaire de l'intervention

Sauf avis contraire, l'intervention sera versée sur le n° de compte connu par la Mutualité chrétienne.

En savoir plus ?

- > Appelez gratuitement le 0800 10 9 8 7 (du lundi au vendredi de 8h30 à 18h et le samedi de 9h à 13h)
- > Surfez sur www.mc.be (choisir MC Hainaut oriental)
- > Contactez votre conseiller mutualiste



A faire remplir par le responsable du club de sport, de l'association ou de l'infrastructure sportive

COORDONNÉES DU CLUB, DE L'ASSOCIATION OU DE L'INFRASTRUCTURE

Nom : _____

Adresse du siège : _____

C.P. : _____ Localité : _____

Téléphone : _____

Activité sportive pratiquée par l'affilié(e) mentionné(e) ci-contre : _____

NOM DU RESPONSABLE

FONCTION (président, directeur, secrétaire, trésorier, entraîneur, professeur ...)

certifie sur l'honneur que l'affilié(e) mentionné(e) ci-contre a payé la somme de _____ euros pour son inscription, affiliation ou abonnement couvrant la période.

du ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____

Cachet : _____ Signature du responsable : _____

Date : le ____ / ____ / ____

Davantage de sport

La Mutualité chrétienne rembourse 40 euros aux jeunes qui font du sport régulièrement !

MCHO



La **solidarité**, c'est bon pour la santé.

40 euros par an aux moins de 18 ans qui font du sport régulièrement !

La Mutualité chrétienne veut encourager tous les enfants et les jeunes à se maintenir en forme et à préserver leur santé. C'est la raison pour laquelle elle rembourse **40 euros par an** à ses membres de moins de 18 ans qui peuvent justifier d'une **pratique régulière d'un sport dans un club, une association ou une infrastructure sportive.**



© Stockxchimg

Quelles sont les conditions pour bénéficier de cet avantage ?

- > Être membre de la MC Hainaut oriental et être en ordre de cotisation à l'assurance complémentaire ;
- > Être inscrit dans un club, une association ou une infrastructure sportive et justifier, en complétant le formulaire de demande d'intervention (voir verso de ce dépliant), d'une pratique sportive régulière pour une saison couvrant tout ou partie de l'année civile en cours ;
- > Le membre peut introduire une demande d'intervention chaque année jusqu'à la veille de ses 18 ans ;
- > L'intervention couvre les frais réellement supportés par le membre et ne peut dépasser 40 euros par an et par membre. Ce montant est versé en une seule fois par virement bancaire.

Encore plus pour le bien-être de vos enfants !

Vos enfants peuvent également bénéficier d'interventions financières de la Mutualité chrétienne dans le coût des séjours, stages, camps ou plaines organisés par une école, un mouvement de jeunesse ou une fédération sportive :

- séjours pédagogiques organisés par une école primaire (classe verte, classe de neige, etc.) ou par un institut médicopédagogique : intervention de **5 euros par nuitée** ;
- séjours de vacances organisés par un mouvement de jeunesse et stages résidentiels : intervention de **2,5 euros par nuitée**. La durée minimale doit être de 4 nuitées ;
- plaines de jeux ou toute autre activité de ce type non résidentielle : intervention de **1,50 euro par jour**.

Demandez à votre conseiller mutualiste le formulaire de demande d'intervention ou téléchargez-le sur www.mc.be/mes-avantages/vacances-loisirs/interventions/hainaut-oriental/sport.jsp.

Besoin d'une garde pour votre enfant malade ?

Nos services peuvent vous aider !

10 jours gratuits par an et par enfant de 0 à 12 ans !

Infos : 0800 10 9 8 7
www.mc.be/garde-enfant-malade



La **solidarité**, c'est bon pour la santé.



© Getty Image

© Fotolia